



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 13 mars à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
07/03/2024

DATE D'AFFICHAGE
07/03/2024

Mme Sonia LAGARDE	Mme Tuilogona O'CONNOR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Chantal BOUYE	Mme Kimberley BARONI
M. Patrick GUILLON	Mme Christine BELLET
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Tristan DERYCKE	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Diane BUI-DUYET	M. Patrick SAKOUMORI
M. Warren NAXUE	M. Daniel HINSCHBERGER
M. Marc ZEISEL	M. Joseph BOANEMOA
Mme Pascale SERVENT	Mme Laurie HUMUNI
M. Michel FONGUE	M. Emmanuel BERART
Mme Janine BAJON	M. Eric MELTESALE
Mme Vaimoe ALBANESE	Mme Christine LE SAINT
Mme Isabelle LAFLEUR	M. Bernard LAVANDIER
M. Philippe BLAISE	
Mme Stéphanie PAIMAN	
M. Bruno CAPY	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	M. Christophe DELESSERT
Nombre de présents	: 31	Mme Magali MANUOHALALO	Mme Charlotte THAIAWE
Nombre de votants (16 procurations)	: 47	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER	M. Alexandre MACHFUL
		Mme Veylma FALAE	M. Marc LE LEIZOUR
		Mme Jeanne POELLABAUER	M. Christophe DELIERE
		M. Jonas TAOFIFENUA	Mme Laurène CASSAGNE
		Mme Françoise SUVE	M. Michel DESMEUZES
		M. Nicolas BRIGNONE	M. Claude CHARLOT
		Mme Cindy PRALONG	Mme Muriel GERMAIN
		Mme Naïa WATEOU	Mme Christiane SARIDJAN
		M. Luc BRUN	
		Mme Valérie LAROQUE	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024-282

relative à l'organisation de la division aménagements et constructions publics

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie modifiée n°182 du 4 novembre 2021 prise en application du titre IV de la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'avis émis par le comité technique paritaire en séance du 22 février 2024,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/5 du 23 février 2024,

VU l'organigramme ci-annexé,

La commission de l'administration générale et de la prévention et sécurité (cagps) entendue en séance du 28 février 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1 /

La division aménagements et constructions publics (DACP) est chargée de décliner les grandes orientations de la politique patrimoniale et immobilière de la Ville. Elle établit et met en œuvre le plan pluriannuel de travaux dans une logique de création de valeur pour l'usager et d'optimisation. Elle préserve et valorise les actifs de la Ville.

Conformément à l'organigramme joint en annexe 2, la DACP comprend :

- Un chef de division ;
- Une subdivision du patrimoine scolaire et sportif chargée de garantir les meilleurs fonctionnalités et conditions d'exploitation et de sauvegarde du patrimoine bâti de la Ville. En outre, elle étudie, pilote et réalise les extensions de ce patrimoine bâti ;
- Une subdivision du patrimoine administratif et de proximité chargée également de garantir les meilleurs fonctionnalités et conditions d'exploitation et de sauvegarde du patrimoine bâti de la Ville. Elle a

également en charge la gestion du marché municipal, et plus particulièrement l'attribution et le retrait de stalles, la perception des redevances et la garantie du respect du règlement intérieur ;

- Une subdivision études en charge de la réalisation des études d'opportunité, de faisabilité ainsi que la programmation urbanistique, architecturale, fonctionnelle et technique des opérations d'aménagement et de construction. Elle coordonne la mise en cohérence de projets d'aménagements des services au regard des orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme. Elle produit les chartes, référentiels et cahiers des charges de déclinaison des orientations relatives à l'identité visuelle, l'insertion urbaine et la qualité paysagère. Enfin, elle apporte une expertise transverse de conseil tant en interne qu'en externe ;
- Une subdivision opérationnelle de la construction chargée de planifier, produire et livrer les gros équipements publics et aménagements urbains ;
- Un délégué à la sécurité des bâtiments rattaché directement au chef de division. Il est chargé de superviser et de contrôler les prestations de prévention et de sécurité dans l'objectif de prévenir des risques. Il sécurise les sites et protège les biens de la ville de Nouméa selon la législation et les réglementations en matière de sécurité. Il est également force de proposition en matière de stratégie de prévention de mise en sécurité des biens.

ARTICLE 2 /

Conformément à l'organigramme joint en annexe 2, l'effectif de la DACP est fixé à 35 postes permanents, dont 1 à mi-temps (soit 34.5 ETP) répartis comme suit :

Pour la division

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 1 poste de catégorie B (brigadier-chef)
- 5 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

Pour la subdivision du patrimoine administratif et de proximité

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 4 postes de catégorie B (technicien 2^e grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 1^{er} grade)
- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 1 poste de catégorie C à mi-temps (adjoint administratif normal)
- 3 postes de contractuel (grille 1 échelon 1)

Pour la subdivision du patrimoine scolaire et sportif

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 6 postes de catégorie B (technicien 2^e grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 1^{er} grade)

Pour la subdivision études

- 3 postes de catégorie A (ingénieur 2^e grade)

- 1 poste de catégorie B (technicien 2^e grade)

Pour la subdivision opérationnelle de la construction

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 3 postes de catégorie B (technicien 2^e grade)

ARTICLE 3 /

La délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n°2022/1337 du 22 décembre 2022 relative à l'organisation de la division aménagements et constructions publics est abrogée.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20240313-1570-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 18 mars 2024

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 MARS 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 18 mars 2024

Le secrétaire de séance,



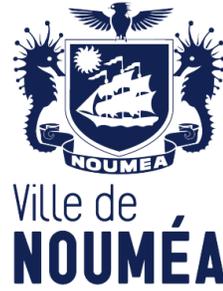
Madame Kimberley BARONI

Le Maire,

SONIA LAGARDE

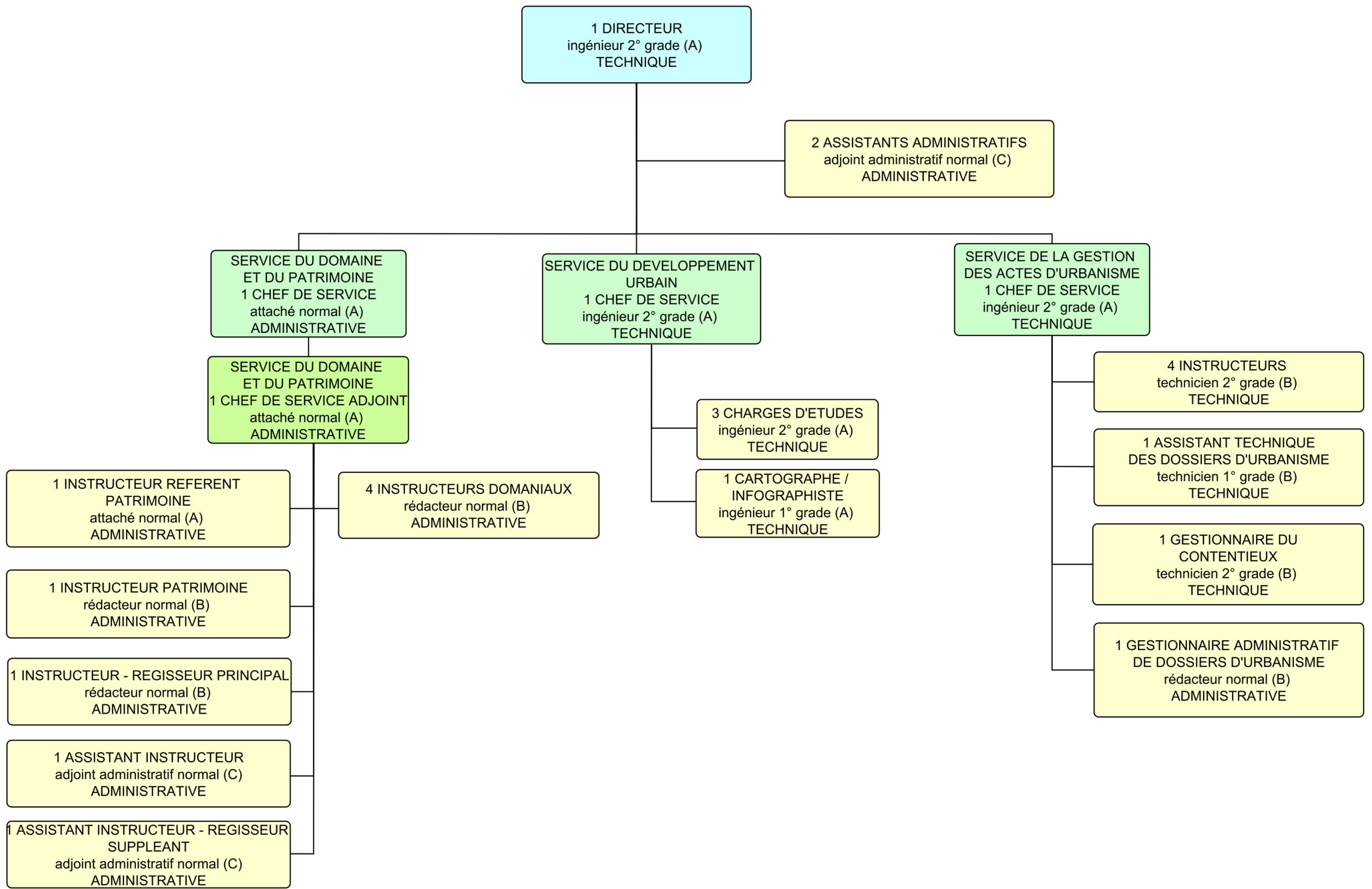
DESTINATAIRES :

- | | |
|-----------------------|---|
| - SUBD ADMINIS. SUD | 1 |
| - DF (dont TPS) | 2 |
| - DRH | 1 |
| - DIRECTION CONCERNEE | 1 |
| - MISE EN LIGNE | 1 |



Attaché normal (A).....	3
Ingénieur 2° grade (A).....	6
Ingénieur 1° grade (A).....	1
Rédacteur normal (B).....	7
Technicien 2° grade (B).....	5
Technicien 1° grade (B).....	1
Adjoint administratif normal (C).....	4
Total.....	27

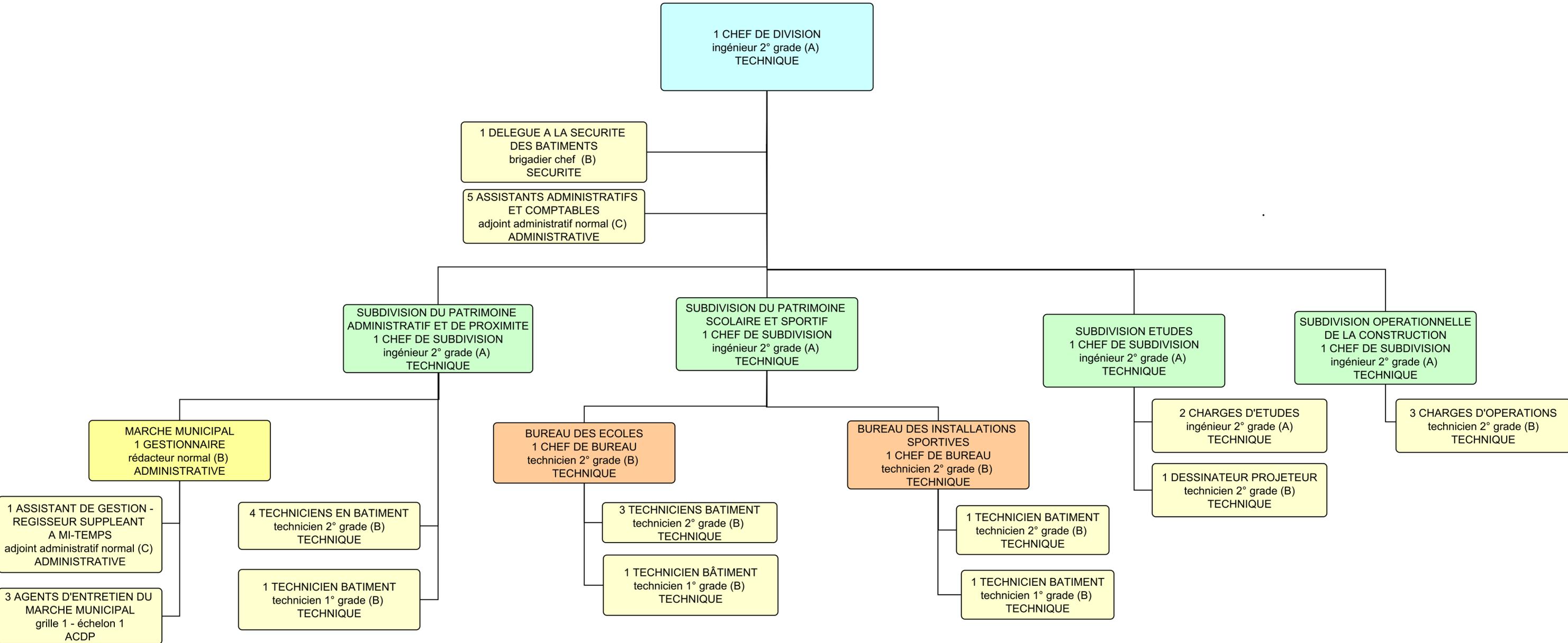
DIRECTION DE L'URBANISME





DIVISION AMENAGEMENTS ET CONSTRUCTIONS PUBLICS

Ingénieur 2° grade (A).....	7
Technicien 2° grade (B).....	14
Technicien 1° grade (B).....	3
Rédacteur normal (B).....	1
Brigadier chef (B).....	1
Adjoint administratif normal (C).....	5,5
Grille 1 - échelon 1.....	3
Total.....	34,5





Attaché normal (A).....	7
Rédacteur normal (B).....	7
Adjoint administratif normal (C).....	11
Total.....	25

Direction des Finances
1 DIRECTEUR
attaché normal (A)
ADMINISTRATIVE

Service des Marchés
1 CHEF DE SERVICE
attaché normal (A)
ADMINISTRATIVE

Service du Budget
1 CHEF DE SERVICE
attaché normal (A)
ADMINISTRATIVE

1 COORDINATEUR ADMINISTRATIF
ET BUDGETAIRE
rédacteur normal (B)
ADMINISTRATIVE

1 REFERENT JURIDIQUE
attaché normal (A)
ADMINISTRATIVE

Section des Procédures Administratives
1 CHEF DE SECTION
rédacteur normal (B)
ADMINISTRATIVE

Service du Budget
1 ADJOINT AU CHEF DE SERVICE
attaché normal (A)
ADMINISTRATIVE

1 ADJOINT AU CHEF DE SECTION
rédacteur normal (B)
ADMINISTRATIVE

Cellule Préparation Budgétaire
et Support

Cellule Exécution Budgétaire

3 ASSISTANTS ADMINISTRATIFS
adjoint administratif normal (C)
ADMINISTRATIVE

1 CHARGE DE LA
PROGRAMMATION BUDGETAIRE
attaché normal (A)
ADMINISTRATIVE

Section des dépenses hors marché
1 CHEF DE SECTION
rédacteur normal (B)
ADMINISTRATIVE

Section des recettes
1 CHEF DE SECTION
rédacteur normal (B)
ADMINISTRATIVE

1 REFERENT ACTIF
rédacteur normal (B)
ADMINISTRATIVE

1 CHARGE DES METHODES,
DU CONTRÔLE INTERNE,
QUALITE ET FORMATION
attaché normal (A)
ADMINISTRATIVE

5 ASSISTANTS
adjoint administratif normal (C)
ADMINISTRATIVE

3 ASSISTANTS
adjoint administratif normal (C)
ADMINISTRATIVE

1 REFERENT OUTILS
rédacteur normal (B)
ADMINISTRATIVE



DEP - PAB + Direction

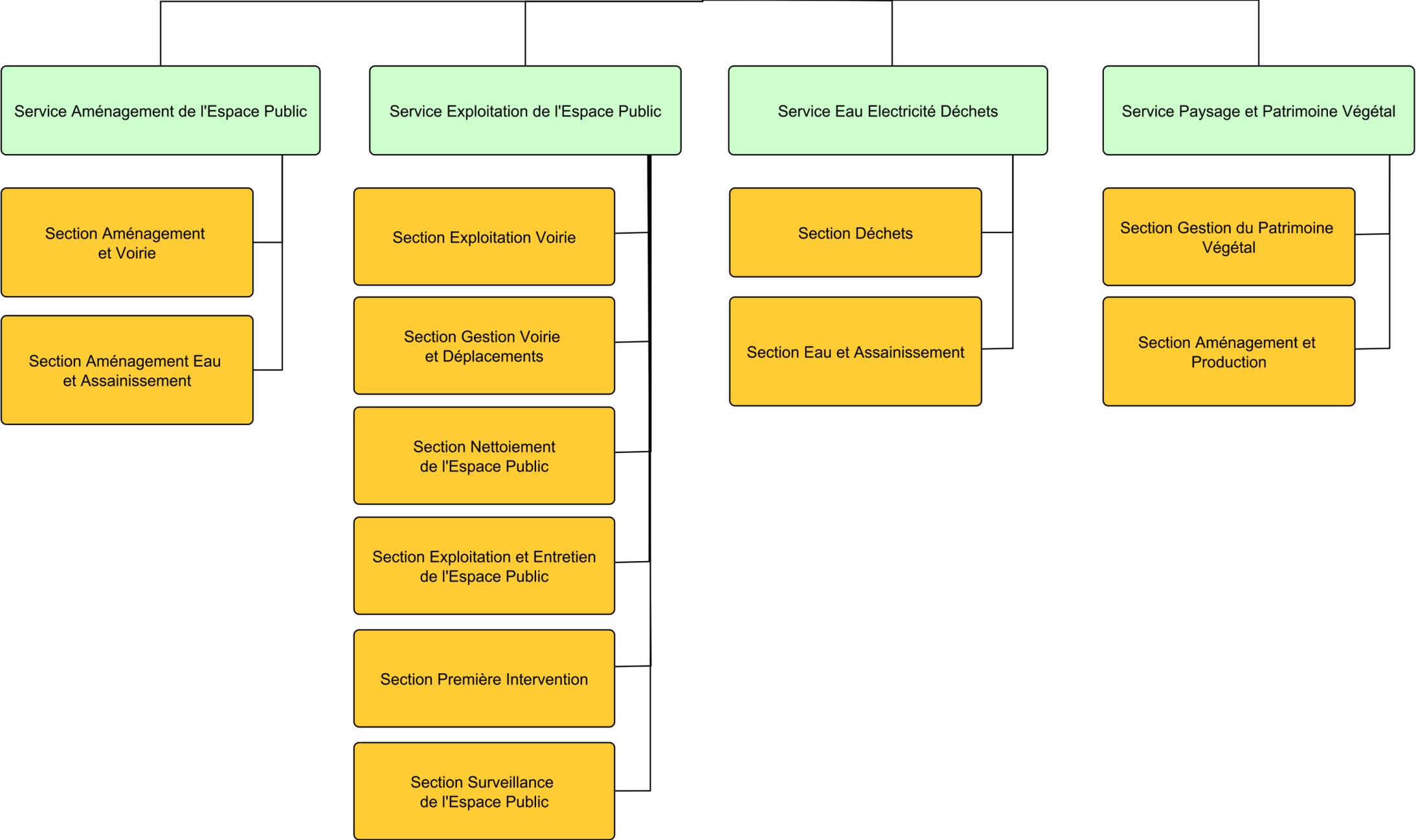
Ingénieur 2° grade (A).....	1
Rédacteur normal (B).....	1
Adjoint administratif (C).....	6
Total.....	8

Direction de l'Espace Public
 1 DIRECTEUR
 ingénieur 2° grade
 TECHNIQUE

POLE ADMINISTRATIF ET BUDGETAIRE
 1 RESPONSABLE DE PÔLE
 rédacteur (B)
 ADMINISTRATIVE

2 ASSISTANTS ADMINISTRATIFS
 ET COMPTABLES
 adjoint administratif normal (C)
 ADMINISTRATIVE

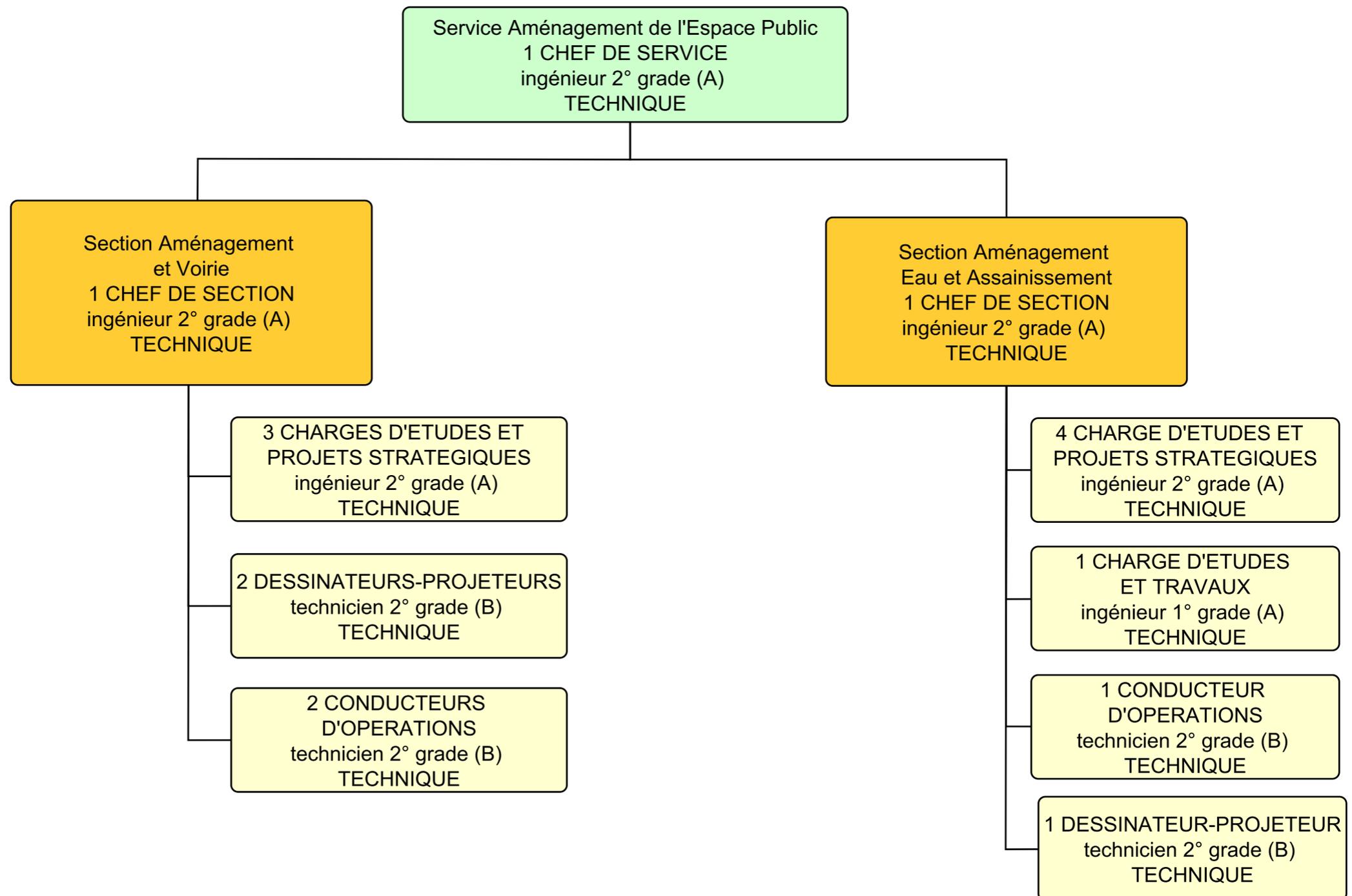
4 SECRETAIRES
 adjoint administratif normal (C)
 ADMINISTRATIVE





Ingénieur 2° grade (A).....	10
Ingénieur 1° grade (A).....	1
Technicien 2° grade (B).....	6
Total.....	17

SERVICE AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC





Ingénieur 2° grade (A).....	5
Ingénieur 1° grade (A).....	6
Gradé (B).....	3
Technicien 2° grade (B).....	6
Technicien 1° grade (B).....	6
Rédacteur (B).....	1
Gardien (C).....	2
Grille 2 - échelon 1.....	14
Grille 1 - échelon 5.....	12
Grille 1 - échelon 1.....	13
Total.....	68

Service Exploitation de l'Espace Public
 1 CHEF DE SERVICE
 ingénieur 2° grade (A)
 TECHNIQUE

1 CHARGE D'ETUDES
 ET PROJETS STRATEGIQUES
 ingénieur 2° grade (A)
 TECHNIQUE

1 REFERENT
 ingénieur 1° grade (A)
 TECHNIQUE

Section Exploitation Voirie
 1 CHEF DE SECTION
 ingénieur 2° grade (A)
 TECHNIQUE

Section Gestion Voirie
 et Déplacements
 1 CHEF DE SECTION
 ingénieur 2° grade (A)
 TECHNIQUE

Section Nettoyement
 de l'Espace Public
 1 CHEF DE SECTION
 ingénieur 1° grade (A)
 TECHNIQUE

Section Exploitation et Entretien
 de l'Espace Public
 1 CHEF DE SECTION
 ingénieur 2° grade (A)
 TECHNIQUE

Section Première Intervention
 1 CHEF DE SECTION
 ingénieur 1° grade (A)
 TECHNIQUE

Section Surveillance
 de l'Espace Public
 1 CHEF DE SECTION
 gradé (B)
 SECURITE

2 CHARGES D'ETUDES
 ET TRAVAUX
 ingénieur 1° grade (A)
 TECHNIQUE

1 COORDINATEUR
 ESPACE PUBLIC
 technicien 2° grade (B)
 TECHNIQUE

3 COORDINATEURS
 PATRIMOINE ELECTRICITE
 technicien 2° grade (B)
 TECHNIQUE

1 INSTRUCTEUR TECHNIQUE
 DU DOMAINE PUBLIC
 technicien 2° grade (B)
 TECHNIQUE

1 GESTIONNAIRE
 CIRCULATION
 technicien 1° grade (B)
 TECHNIQUE

1 CONTROLEUR
 technicien 1° grade (B)
 TECHNIQUE

1 INSTRUCTEUR
 DU DOMAINE PUBLIC
 rédacteur normal (B)
 ADMINISTRATIVE

1 REFERENT
 ingénieur 1° grade (A)
 TECHNIQUE

2 CONTROLEURS
 technicien 1° grade (B)
 TECHNIQUE

Section Entretien
 1 CHEF DE SECTION ADJOINT
 technicien 2° grade (B)
 TECHNIQUE

7 OUVRIERS QUALIFIES
 Conducteurs
 grille 2 - échelon 1
 ACDP

8 OUVRIERS D'ENTRETIEN
 Conducteurs
 grille 1 - échelon 5
 ACDP

Section Première Intervention
 2 CHEFS DE SECTION ADJOINTS
 technicien 1° grade (B)
 TECHNIQUE

7 OUVRIERS QUALIFIES
 grille 2 - échelon 1
 ACDP

13 OUVRIERS D'ENTRETIEN
 grille 1 - échelon 1
 ACDP

Section Surveillance
 de l'Espace Public
 2 CHEFS DE SECTION ADJOINTS
 gradé (B)
 SECURITE

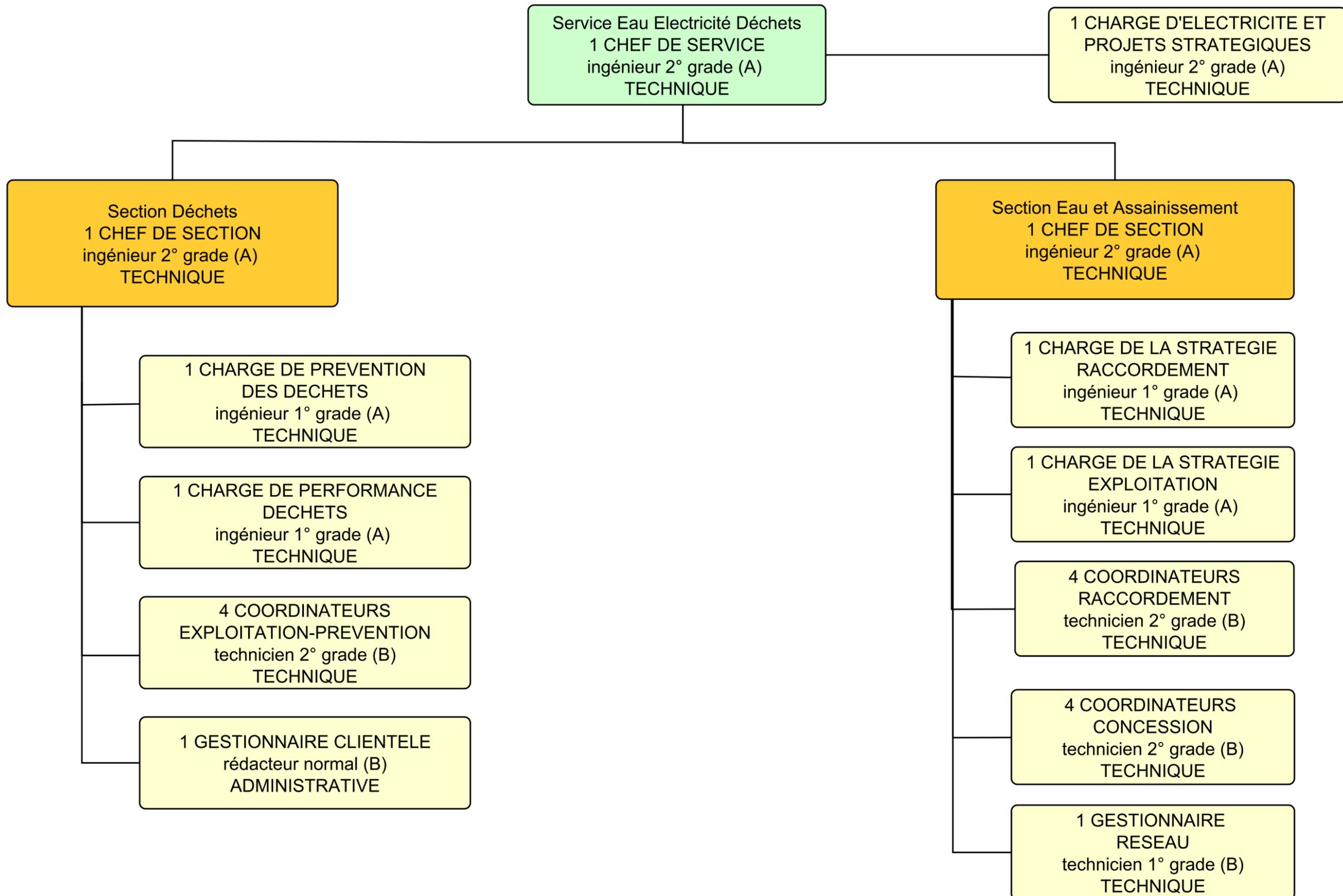
4 AGENTS DE SURVEILLANCE
 DE LA VOIE PUBLIQUE
 grille 1 - échelon 5
 ACDP

2 AGENTS DE SURVEILLANCE DU
 STATIONNEMENT RÉGLEMENTÉ
 gardien (C)
 SECURITE



SERVICE EAU ELECTRICITE DECHETS

Ingénieur 2° grade (A).....	4
Ingénieur 1° grade (A).....	4
Technicien 2° grade (B).....	12
Technicien 1° grade (B).....	1
Rédacteur normal (B).....	1
Total.....	22





SERVICE PAYSAGE ET PATRIMOINE VEGETAL

Ingénieur 2° grade (A)	3
Ingénieur 1° grade (A)	2
Technicien 2° grade (B)	3
Technicien 1° grade (B)	2
Grille 2-échelon 4	1
Grille 2-échelon 1	4
Grille 1-échelon 1	9.5
dont 3 mi temps	
Total	24.5
dont 3 mi temps	

